

Certificat Prévention Secours Propreté Agent de Service (CPS Propreté Agent de service)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Nettoyage et propreté industriels**

Le CPS Propreté Agent de service vise à rendre tout agent de service capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé. Il est également en mesure de développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Code(s) NAF : **81.22Z**, **81.10Z**

Code(s) NSF : **343t**

Code(s) ROME : **K2204**

Formacode : —

Date de création de la certification : **17/05/2011**

Mots clés : **Secours**, **Prévention**, **Propreté**, **CPS**

Identification

Identifiant : **1452**

Version du : **30/11/2015**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Document de référence des CPS Propreté, dispositif porté par le secteur de la Propreté et reconnu par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS**
- **Convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) et l'OC Propreté**
- **Accord relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie du 4 novembre 2010 et de l'avenant du 2 juillet 2015**
- **Principes de prévention issus de la loi du 31 décembre 1991 (art L. 4121-2 du CT) transposant la directive cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la**

**sécurité et de la santé
des travailleurs au
travail.**

Non formalisé :

- **Volonté des partenaires sociaux de la Propreté d'impulser une politique de prévention des risques professionnels dans le secteur**
- **Présentez les éléments à l'origine de la certification et son bien-fondé. Volonté des partenaires sociaux de la Propreté d'impulser une politique de prévention des risques professionnels dans le secteur**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le CPS Propreté Agent de service vise à rendre tout agent de service formé et certifié, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé. Véritable acteur de la prévention, il peut proposer des améliorations de ses différentes situations de travail visant à répondre aux besoins techniques, organisationnels et humains.

La certification permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout agent de service en propreté formé et certifié d'être en mesure de développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident et d'intervenir efficacement face à une situation d'accident sur son lieu de travail.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Le titulaire du CPS Propreté est réputé détenir le certificat Secouriste Sauveteur du Travail (SST) et le certificat Acteur Prévention des Risques liés à l'activité Physique
- Les titulaires du SST peuvent prétendre au CPS Propreté Agent de Service en validant le module « Prévention » du CPS Propreté Agent de service.
- Le CPS Propreté peut être intégré au parcours de formation des Certificats de Qualification Professionnelle de la Propreté

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences sont regroupées en 2 grands domaines de compétences : La Prévention et le Secours.

Domaine de compétences 1 : Etre capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier

Domaine de compétences 2 : Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement

Le 1^{er} domaine de compétences comporte 6 compétences répertoriées de 1 à 6 :

Public visé par la certification

- Salariés œuvrant, intervenant dans le domaine de la Propreté, des services associés et du nettoyage industriel

Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure

Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec le client

Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain

Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction

Alerter la hiérarchie

Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour sa santé et sa sécurité et visant une efficacité maximum de l'intervention.

Le 2^{ème} domaine de compétences comporte 5 compétences répertoriées de 7 à 11 :

7. Situer son rôle de Secouriste Sauveteur du Travail (SST) sur son lieu de travail

8. Mettre en sécurité une situation d'accident

9. Examiner une personne en vue de lui porter secours et de faire alerter

10. Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes

11. Réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Ces compétences sont elles-mêmes déclinées en compétences professionnelles auxquelles ont été associés les savoirs (savoirs théoriques, savoirs faire, savoirs procéduraux...) nécessaires à leurs acquisitions

Si nécessaire, le référentiel complet détaillant tous les savoirs par compétence peut être transmis.

Modalités générales

La formation CPS Propreté Agent de service s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes. (En dessous de 4 participants la formation ne peut pédagogiquement être organisée, et au-delà de 10 participants le temps d'apprentissage et d'échange avec chaque participant n'est pas cohérent)

La formation est conforme au programme et référentiel de compétences du document de référence CPS Propreté, dispositif de formation porté par la branche professionnelle de la Propreté et reconnu par l'Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS.

Elle est d'une durée de 21 heures consécutives ou non. Une organisation en 2 jours + 1 jour est préconisée car elle permet notamment une expérimentation sur le terrain et une meilleure intégration des connaissances.

Elle comporte des évaluations certificatives réalisées en cours de formation par les formateurs CPS Propreté.

Ces épreuves certificatives sont ensuite transmises à l'OC Propreté qui, au vu du suivi de la formation et de la réussite aux évaluations délivrera le certificat.

La certification CPS Propreté Agent de service donne droit, si elle est satisfaisante, à une validité du certificat de CPS Propreté Agent de service pour une durée de 24 mois.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Le CPS Propreté Agent de Service est individuel et rattaché à la personne qui le détient.

Cette certification est ainsi transférable d'une entreprise de propreté à une autre lorsque le salarié quitte son emploi pour un autre.

Acteur de sa propre prévention, il connaît les risques de son métier, il observe, décrit, analyse sa situation de travail et est en capacité de proposer des pistes d'amélioration pour réduire, voire supprimer le risque auquel il est exposé.

Il exerce son action de prévention à travers son activité professionnelle.

Il peut être placé, pour son action de prévention sous la responsabilité d'un Chef d'équipe détenant un CPS Propreté Chef d'équipe ou d'un animateur Prévention TMS de l'entreprise.

Egalement, le CPS Propreté Agent de service permet au salarié d'intervenir de manière légale dans l'entreprise en cas d'accident. Elle constitue en cela un atout important lors d'une recherche d'emploi et est reconnue par les employeurs du secteur.

A titre personnel, elle permet également de répondre à l'obligation de tout citoyen de porter assistance à une personne en danger (article R 223-6 du code pénal), que l'accident entre dans le cadre d'un accident du travail ou pas.

Pour l'entité utilisatrice

Dans le secteur de la Propreté, l'indice de fréquence du nombre d'accidents du travail est au-dessus de la moyenne nationale. Plus de 85% des accidents du travail et incapacités permanentes sont liées à des chutes de plain-pied, à la manutention manuelle et aux chutes de hauteur. Quant aux maladies professionnelles, la part des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) est de 98%.

Pour l'entreprise cela représente des perturbations dans son fonctionnement, une baisse de sa performance, des éléments qu'il faut tendre à diminuer.

Les CPS Propreté sont un des moyens pour y parvenir.

Egalement, le CPS Propreté permet de répondre notamment aux obligations fixées par le code du Travail imposant la présence de secouristes sur le lieu de travail (article R4224-15).

Il répond également à l'article L4121-1 du même code du travail dans le cadre de l'obligation de l'employeur à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (alinéa 2 : actions de formation).

Cette certification permet ainsi à l'employeur de se mettre en conformité avec la législation en matière de secours, mais également de disposer d'une ressource et d'un acteur supplémentaire pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pas de pré-requis

Compétences évaluées

Pour obtenir le certificat de CPS Propreté Agent de service, le stagiaire devra avoir validé lors des épreuves certificatives, l'ensemble des 11 compétences des deux domaines (Prévention et Secours) du référentiel de compétences.

Les 4 épreuves certificatives (2 épreuves pour le domaine « Prévention » et 2 pour le domaine « Secours ») définies dans le référentiel de certification permettent d'évaluer ces 11 compétences.

Centre(s) de passage/certification

- La formation CPS Propreté est dispensée par les organismes de formation habilités par la branche professionnelle à dispenser les parcours de formation menant aux Certificats de Qualification Professionnelle de la Propreté. Ces organismes

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

/

La validité est Temporaire

24 mois

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Chaque domaine « Prévention » et « Secours » peut être acquis de manière indépendante

Durée de validité des composantes acquises :

24 mois

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

24 mois

Matérialisation officielle de la certification :

Un certificat sous forme de carte est délivré par l'OC Propreté. Cette carte mentionne l'acquisition des deux domaines de compétence. Si la validation est partielle, une attestation mentionnant le domaine acquis est délivrée.

ont formulé un engagement pour dispenser les formations CPS Propreté et ont au moins un formateur certifié Formateur CPS Propreté.

Plus d'informations

Statistiques

On constate une augmentation chaque année du nombre de CPS Propreté. (486 en 2011, 1033 en 2012, 1358 en 2013 et 1827 en 2014)

Autres sources d'information

Document de référence CPS Propreté